

Message du Conseil communal au Conseil général
N° 144 du mardi 4 février 2020

Objet : *Prendre connaissance et accepter les budgets communaux et bourgeois 2020 ainsi que les taxes y relatives.*

1. INTRODUCTION

Le budget est l'état prévisionnel et limitatif des dépenses et des recettes à réaliser au cours d'une année.

L'année 2020 est une année transition et de changement du point de vue comptable, avec l'introduction au 1^{er} janvier du Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2) pour toutes les corporations de droit public de notre canton.

De facto, les budgets qui sont soumis à votre approbation sont présentés selon les normes MCH2.

La mise en application des normes MCH2 a impliqué une refonte complète des plans comptables et du mode de présentation des comptes. Nous citons quelques recommandations qui ont une influence directe sur la présentation des comptes :

- MCH2 préconise de limiter le recours aux imputations internes, qui permettent la répartition des charges et produits effectifs dans les différents centres de charge, en privilégiant la comptabilisation directe selon la fonction de la dépense. Cela a pour effet de réduire les totaux généraux.
- Différentes directives cantonales fixent les lignes directrices de comptabilisation et de répartition des charges liées.
- La délimitation entre Patrimoine Administratif (PA) et Patrimoine Financier (PF) est clairement fixée.
- Le budget d'investissement regroupe uniquement les investissements réalisés pour le patrimoine administratif. Les transactions qui touchent le patrimoine financier sont considérées comme des flux de trésorerie.
- Le Décret sur l'administration financière des communes (RSJU 190.611) règle de manière précise les amortissements et détermine les méthodes d'amortissement pour les objets réalisés avant l'introduction du MCH2.
- Ledit décret, à l'article 29, fixe la limite d'inscription à l'actif des dépenses d'investissement. Toutes dépenses d'investissement inférieures à CHF 20'000.- doivent être inscrites dans le compte de résultat.

A noter qu'au fil des différents exercices écoulés d'entente avec l'organe de révision, plusieurs principes MCH2 ont été mis en application par anticipation, notamment les règles régissant le patrimoine financier ou encore les amortissements.

Comparabilité par rapport au budget 2019

Du point de vue de la présentation, les montants portés dans la colonne « budget 2019 » ont été retraités pour permettre la comparabilité avec les montants du budget 2020. Cela implique, vu les modifications des méthodes comptables MCH2, que les totalisations ne correspondent plus forcément à celle du budget 2019 approuvé en date du 26 février 2019. Ceci notamment en raison de la neutralisation des effets des imputations internes.

2. Budget de la commune mixte

Par le biais d'une directive cantonale, la présentation du budget se fait au travers d'un 'Rapport relatif au budget', ce document est transmis en annexe avec le budget détaillé.

Les principaux postes du budget sont :

en milliers de francs	Budget 2019	Budget 2020	Variation
Charges	27 096	25 686	-5.20%
Revenus	26 191	25 083	-4.23%
Investissements nets	7 261	8 575	18.10%
Rentrées fiscales nettes	15 515	16 346	5.36%
Quotité d'impôts	2.10	2.10	inchangée
Résultat (+ excédent, - déficit)	- 905	- 603	-33.37%

3. Budget de la bourgeoisie de Bassecourt

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2019	Budget 2020	Variation
Charges	450 500	435 770	-3.27%
Revenus	452 300	407 200	-9.97%
Investissements nets	450 000	780 000	73.33%
Résultat (+ excédent, - déficit)	1 800	- 28 570	-1687.22%

4. Budget de la bourgeoisie de Courfaivre

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2019	Budget 2020	Variation
Charges	287 950	253 860	-11.84%
Revenus	257 250	224 950	-12.56%
Investissements nets	28 000	28 000	0.00%
Résultat (+ excédent, - déficit)	- 30 700	- 28 910	-5.83%

5. Budget de la bourgeoisie de Glovelier

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2019	Budget 2020	Variation
Charges	450 310	471 360	4.67%
Revenus	450 310	444 990	-1.18%
Investissements nets	-	50 000	-
Résultat (+ excédent, - déficit)	-	- 26 370	-

6. Budget de la bourgeoisie de Soulce

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2019	Budget 2020	Variation
Charges	401 100	427 583	6.60%
Revenus	399 180	421 630	5.62%
Investissements nets	138 000	138'000	0.00 %
Résultat (+ excédent, - déficit)	- 1 920	- 5 953	210.05%

Préavis et recommandations

Lors de sa séance du 6 janvier 2020, le Conseil communal, a préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver le budget 2020, tel que présenté.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

le Chancelier

Jean-Bernard Vallat

Raphaël Messerli

Bassecourt, le 15 janvier 2020

Annexes :

- Rapport relatif au budget 2020 – Commune mixte de Haute-Sorne – Annexe B-1
- Budgets 2020 – Bourgeoisie de Bassecourt – annexe B-7
- Budgets 2020 – Bourgeoisie de Courfaivre – Annexe B-9
- Budgets 2020 – Bourgeoisie de Glovelier – Annexe B-12
- Budgets 2020 – Bourgeoisie de Soulce – annexe – B-14